

pareille marchandise. car Je te Jure que Je ne les receveray pas et que tu en sera pour les frais. Je ne suis point enfammés d'hommes. et diéu mercy J'en ay de tres bons de l'évêché de pourentruy [das Bistum Basel gemeint] et suffisamment pour me passer de ceux de Zug s'il y avoit difficultés d'en avoir. Je les receveray toutes fois quand ils seront beaux et bons et non autrement, Je te recommande donc de te conformer a mes intentions, mes compliments a ta femme ...  
 J'embrasse mon frere [den Abbé Beat Jakob Anton Zurlauben] Je compte qu'il a receu la lettre que Je luy ay Escritte".

1) s. AH 90/62

2) Dabei dürfte es sich um den bei Meier/Zurlaubiana "Briefwechsel" 635 aufgeführten "Schmid, Sergent, Paris" handeln.

3) s. AH 89/96

4) s. Meier/Zurlaubiana 394

Original, mit Siegel - AH 90, 155-156 - Blatt 156<sup>r</sup> leer

49

1754 Dezember 27., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEOBERST UND LIEUTENANT GENERAL BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN AN GARDEHPTM. [BEAT FIDEL] ZURLAUBEN, "BRIGADIER ES ARMEES DU ROY [LUDWIG XV.]", "PAR BASLE A ZUG"

"nous [gemeint der Absender und dessen Gattin, Marie-Florimonde de Pinchène] avons fait reponse ... a toutes les lettres que nous avons receû de la famille de colin [=Kolin, von Zug - der Adressat hatte eben Maria Barbara Helena Elisabeth Kolin geehelicht -] et aux tennes, le 27 de ce mois, J'ay faits un paquet a ton adresse dans le quel J'ay enfermé les lettres pour ton epouse, J'ay escrit aussi a mon frere [dem Abbé Beat Jakob Anton Zurlauben] que Je luy ay adressée et celles qui regardent mr. [Johann Jakob Kolin] et mad.<sup>e</sup> [Maria Elisabeth Landtwing, als des letzteren Gattin, verh.] Colin [=Schwiegereltern von Beat Fidel Zurlauben] sont a l'adresse de mr colin. J'espere que l'on les aura receû, Je te prie de leurs reiterer a tous nos sentiments de nostre part et que nous leurs souhaittons tout ce qui peut contribuer a leurs satisfaction et sur toutes choses une parfaite santé.

le nommé [Leonz?] **Stammler**<sup>1</sup> est arrivé, Je vient de donner encor trois congé absolû scavoir aux nommés Keller de Kom [=Cham] [Josef?] souter [=Suter]<sup>1</sup> de Kom et Candide Meyer du freyen ambte, lesquels a ce que Je crois ne resteront pas au pays. sur tout le dernier. ...

les soldats ne se plaindront pas que Je les retienne Je te donneray avis de l'arrivé de celui de Schweits [=Schwyz], que tu a engagé pour veû qu'il se rende icy avec celui d'Eich[h]oltzer [Wachtmeister] J'ay engagé le nommé [Kaspar?] Bossert [=Bossard]<sup>1</sup> que tu m'a adressé et dont les parents t'ont payés 100 L pour son congé, comme il a deserté de ma comp.<sup>e</sup> dans [le régiment] Wittemer [=Wittmer]. J'ay hesité de le prendre Le nommé Silvan Uhr soldat aux invalides [in Paris?] est en detachment a beffort [=Belfort], au quel tu fera parvenir si tu peux les 21 L 5 [s] que tu a receu pour luy.

mr. le Banneret [=alt Venner Johann Friedrich] Reihner [=Ryhiner] de Berne dont le fils<sup>2</sup> est enseigne a drapeau dans ma compagnie collonelle, a obtenu de l'etat de Berne [gemeint vom dortigen Schultheiss und Rat] une permission d'engager 15 ou 20 hommes pour les gardes, dans le Bas freyenambe et dans la comté de Baden [wo Bern neben Zürich und Glarus mitreg. Ort war], comme cette permission peut m'estre utile Je conseille au sergent eicholtzer d'en profiter, mr. le Bannerat Reichner t'adressera a Zug les patentes de Berne, il faudra en avoir de [Bürgermeister und Rat von] Zurick et de [Landammann und Landrat von] glaris que Je te prie de solliciter. Je ne doute pas que Zurick n'y consente volontiers, mais glaris y fera peutestre quelques difficultés. comme tu est en Suisse, tu scaura mieux que moy comment il faut faire pour mener cette affaire a bien, Je te prie pour cet effect de faire toutes les demarches en mon nom, ainsi que mr le Bannerat Reichner l'a fait.

Jl est vray que tous les officiers au service de france qui se marient doivent demander la permission a leurs superieurs et avoir leurs consentements, il a été question de ton mariage et le Roy en est informé puis que sa majesté a bien voulue accorder a la personne que tu epouzerà, la survivance de ta pension de mille livres, comme ce mariage est consommé et que tu en a informé mgr. [Louis-Auguste de Bourbon] le prince de Dombes [Colonel général des Suisses et Grisons] je pense qu'il est de regle que sa majesté l'apprenne par S.A.S. [Dombes gemeint] et qu'elle luy demande en mesme temps la confirmation de la survivance de ta p[ension]<sup>3</sup> pour marie Elisabeth Kolin ton epouze; J'aurai l'honneur de luy faire mes representations a cet egard, et Je n'oubliroy rien pour que cette affaire soit en regle

Je suis retenû chés moy par la goutte. dont J'ay Beaucoup souffert pendant 24 heures. mais quoy que les douleurs aient cessés il me reste de l'enflure au pied assés considerable pour mettre obstacle au voyage d' Janet ou le Prince [de Dombes] a eu la bonté de m'inviter pour y passer les festes [Weihnachten und Neujahr gemeint] et estre de la partie des Battües J'espere d'estre en estat de me rendre a Versailles pour le Jour de l'an.

90/49-50

tout le monde te salue nommement mad.<sup>e</sup> de Zurlauben [des Absenders Gattin] et mad.<sup>e</sup> de Plancy, qui te disent mille choses et a ton epouze que j'embrasse. Je suis ...".

- 1) s. den "Rolle de la Compagnie Colonelle [=Zurlauben] des soldats Catholique[s] ... 1755" unter AH 174, 353-354.
- 2) s. AH 141, 180, wo der Venner für die Aufnahme seines Sohnes in die Gardekompanie Zurlauben dankt, dessen Vornamen aber auch nicht nennt. Das Schreiben unter AH 141, 110 dürfte vermutlich von ebendiesem Sohne stammen.
- 3) Text zerstört; sinngemäss ergänzt

---

Original, mit Siegel - AH 90, 157-158

50

1752 Juni 26., Lille in Flandern

A

SCHREIBEN VON BARTHLE [AN GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN?]<sup>1</sup>

---

"Je vous fais à present ûpeu [=un peu] tard le devoir que je vous doit Esperant que vous m'excuserés depuis l'absence de M.<sup>r</sup> le déffunt **Eberlé** j'ay fait a present apris la fatale mort qui a surprit tout le monde, et sans vous la repeter encore voyant que Monsieur **Schainhart** a pris la liberté de vous Ecrire et qu'il a escrit à ce sujet, a present je fais un peu tard les devoirs que je dois à votre Grandeur à l'occasion de la nouvelle Année que nous avons Commencé depuis ayant été toujours incomodé, Je fais des voeux au Ciel pour la prosperité de votre Grandeur que le Seigneur vous fasse prosperer dans tous vos desseins et entreprises, J'espere que vous aurés la bonté de nous tendre la main par aport aux avancements qu'il y à a present esperant que nous ne perdrons pas nos grades et voyant que C'est un peu loin de la Suisse nous esperons que vous aurés la bonté de nous tendre la main voyant qu'il n'y a personne qui puisse mieux nous tendre la main que vous, Et nous n'avons pas beaucoup de Conoisances avec Monsieur **Freylech**, pourtant Monsieur **Modler** y a cout au sujet de la mort de Monsieur **Eberlé** et J'attend ... que vous aures la bonté de parler et faire votre possible. Au reste Je vous faits milles Compliments de la part de ... **Schainhart**, ... **Modler**, et Monsieur **Borrer**."

324

324